

| 2018 |

LEVÉES DE CAPITAUX PAR LES FCPI ET LES FIP EN 2017

8 mars 2018



Principes de collecte

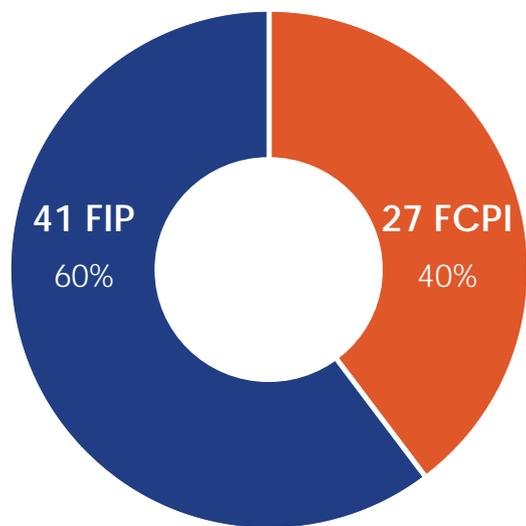
- ✓ Enquête conduite par les services d'études respectifs de l'AFG et de France Invest avec pour objectifs de mesurer et d'analyser le niveau et la nature de la collecte réalisée par les gestionnaires de FCPI et de FIP.
- ✓ Un questionnaire commun a été adressé à l'ensemble des membres de l'AFG et de France Invest gestionnaires de FCPI et de FIP.
- ✓ L'enquête a été conduite entre le 10 janvier et le 16 février 2018.
- ✓ Les résultats de l'enquête sont basés sur les levées de capitaux réalisées en 2017. Depuis l'année dernière, les statistiques de levées sont présentées tous millésimes confondus pour tenir compte de la réglementation d'allongement de la période de souscription, passée de 8 mois à 14 mois depuis 2014. (voir p.4 pour illustration)
- ✓ Un taux de réponse de 94%.

31 sociétés de gestion ont levé des capitaux au titre des FCPI et des FIP en 2017

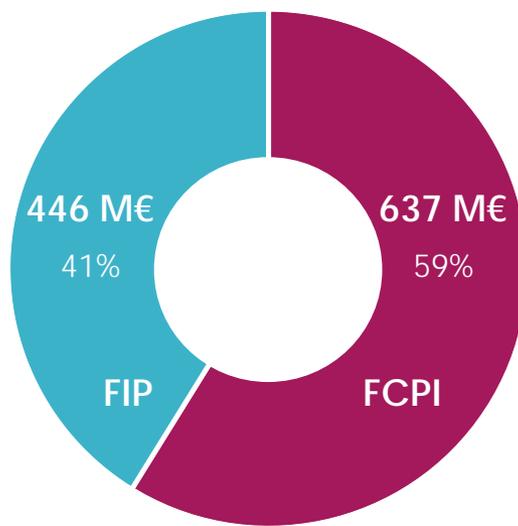
(31 sociétés de gestion avaient levé en 2016)



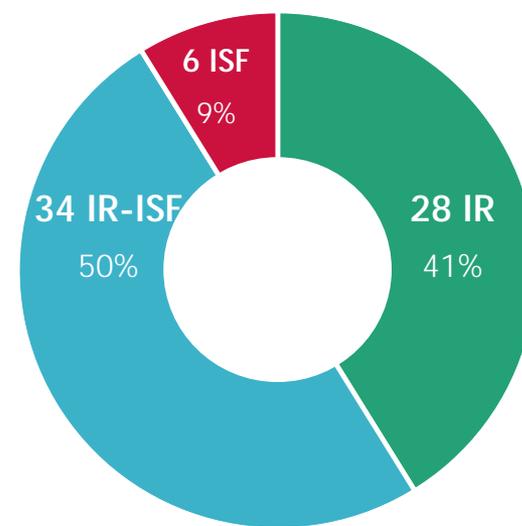
68 fonds ont levé en 2017



1 084 M€ levés



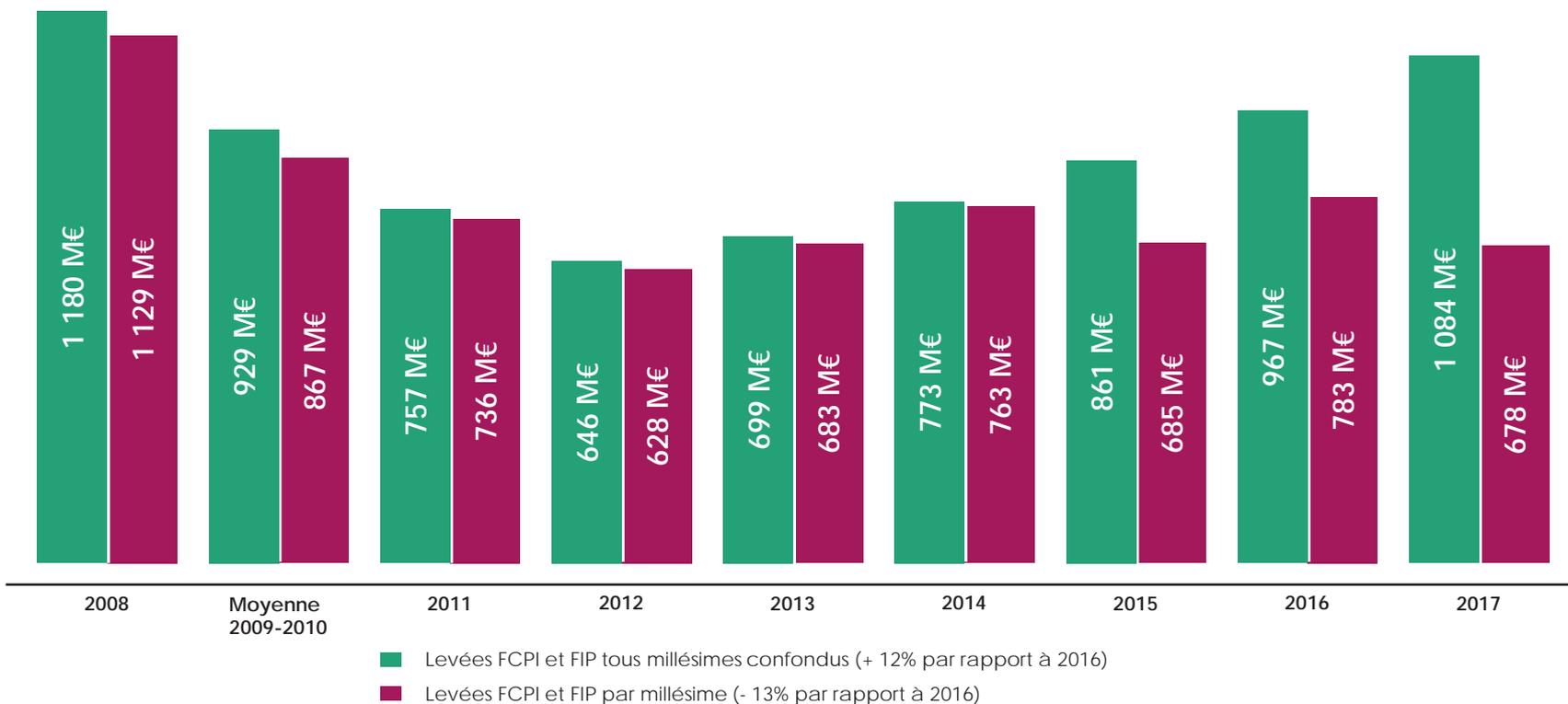
50% de fonds IR-ISF en 2017



* Périmètre des levées de fonds des FCPI et FIP créés en 2017 et levées de fonds en 2017 des millésimes antérieurs.

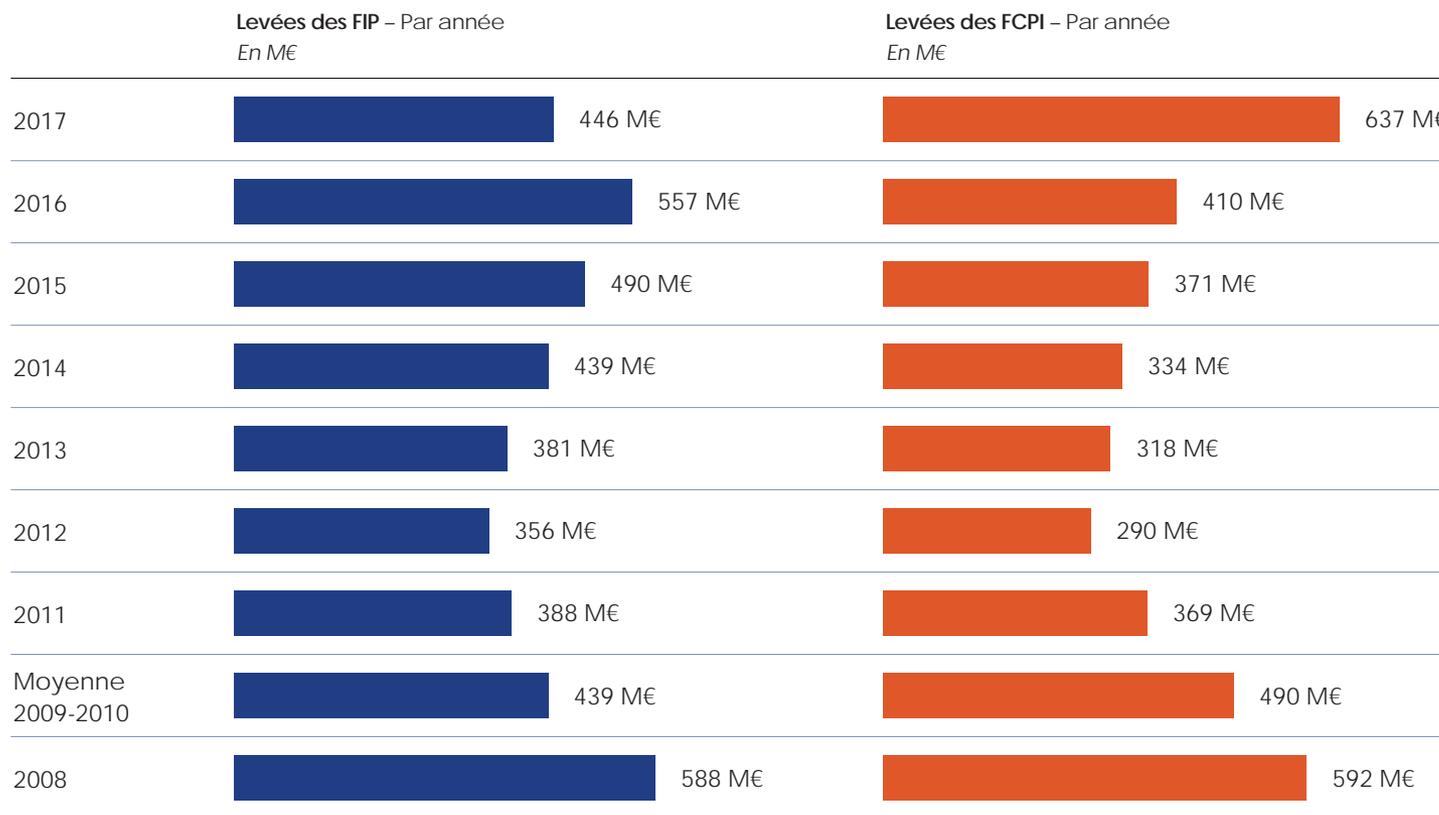


Les levées tous millésimes confondus ont progressé en 2017 (+12% par rapport à 2016).





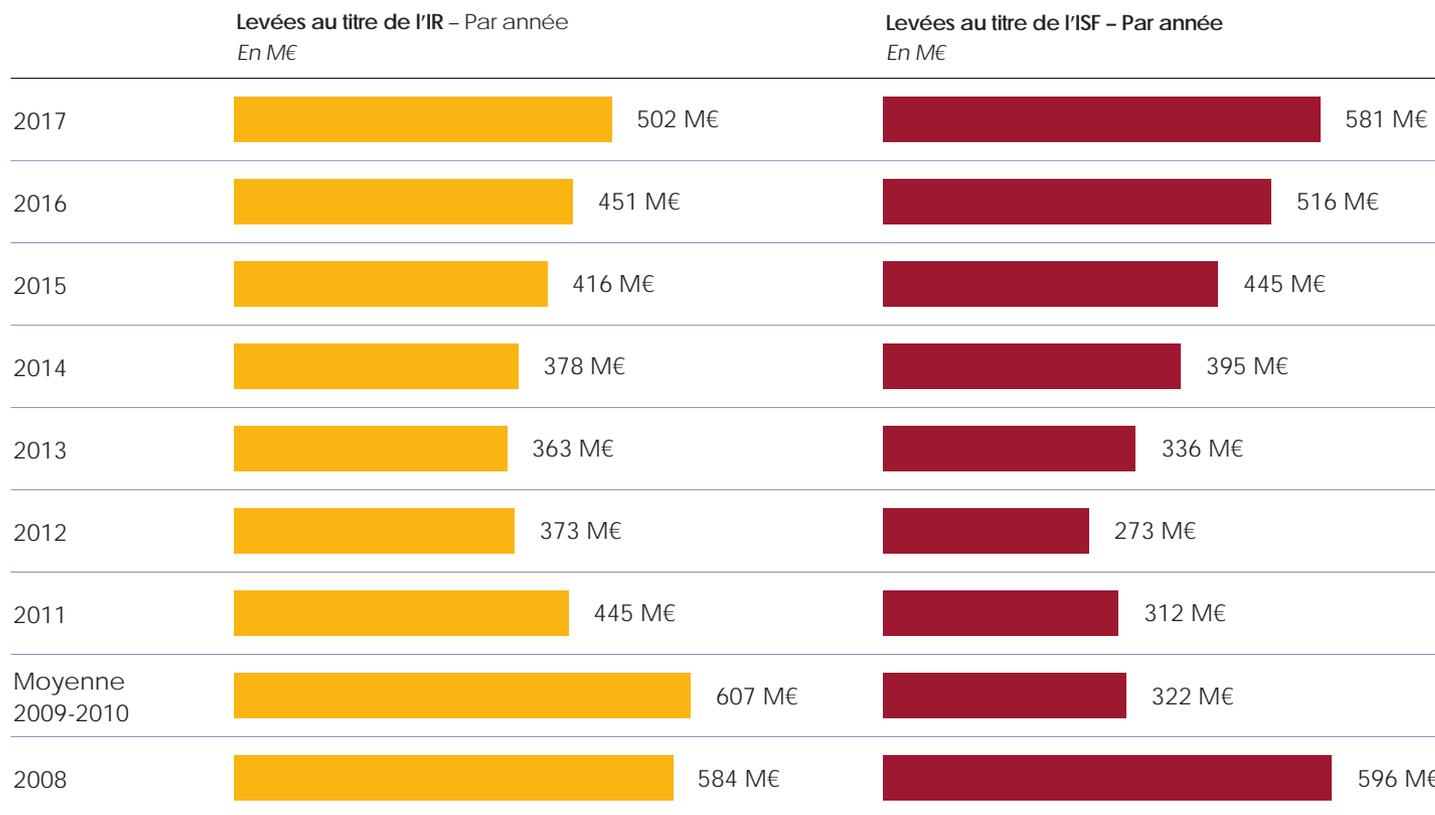
Forte hausse des levées des FCPI (+55%) et repli de celles des FIP en 2017 (-20%).



Tous millésimes confondus



Progression des levées au titre des réductions d'impôts sur le revenu (+11%) et sur la fortune (+13%).



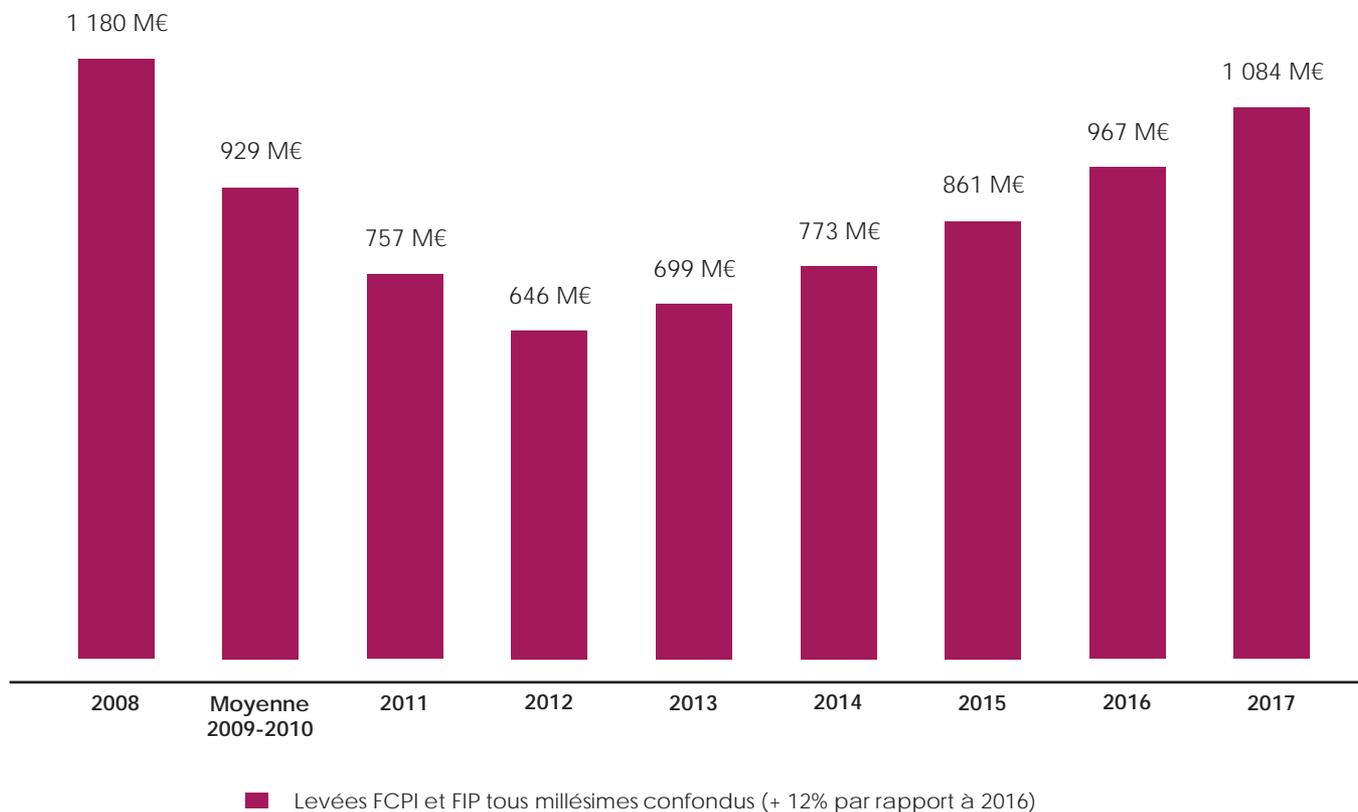
Tous millésimes confondus

ÉVOLUTION DES LEVÉES DE CAPITAUX

DES FCPI ET DES FIP

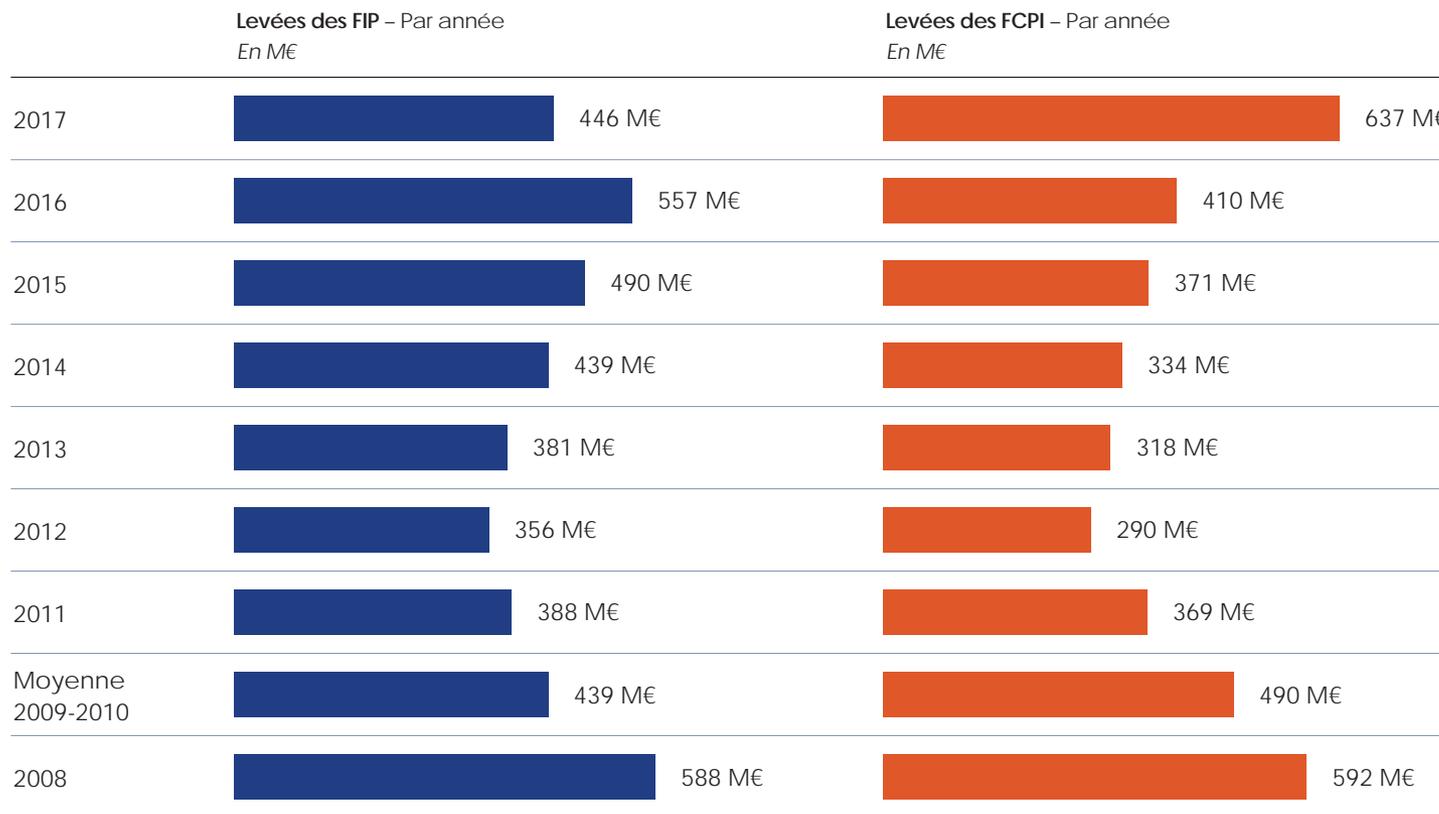


Cinquième année consécutive de progression des levées, proche du record historique





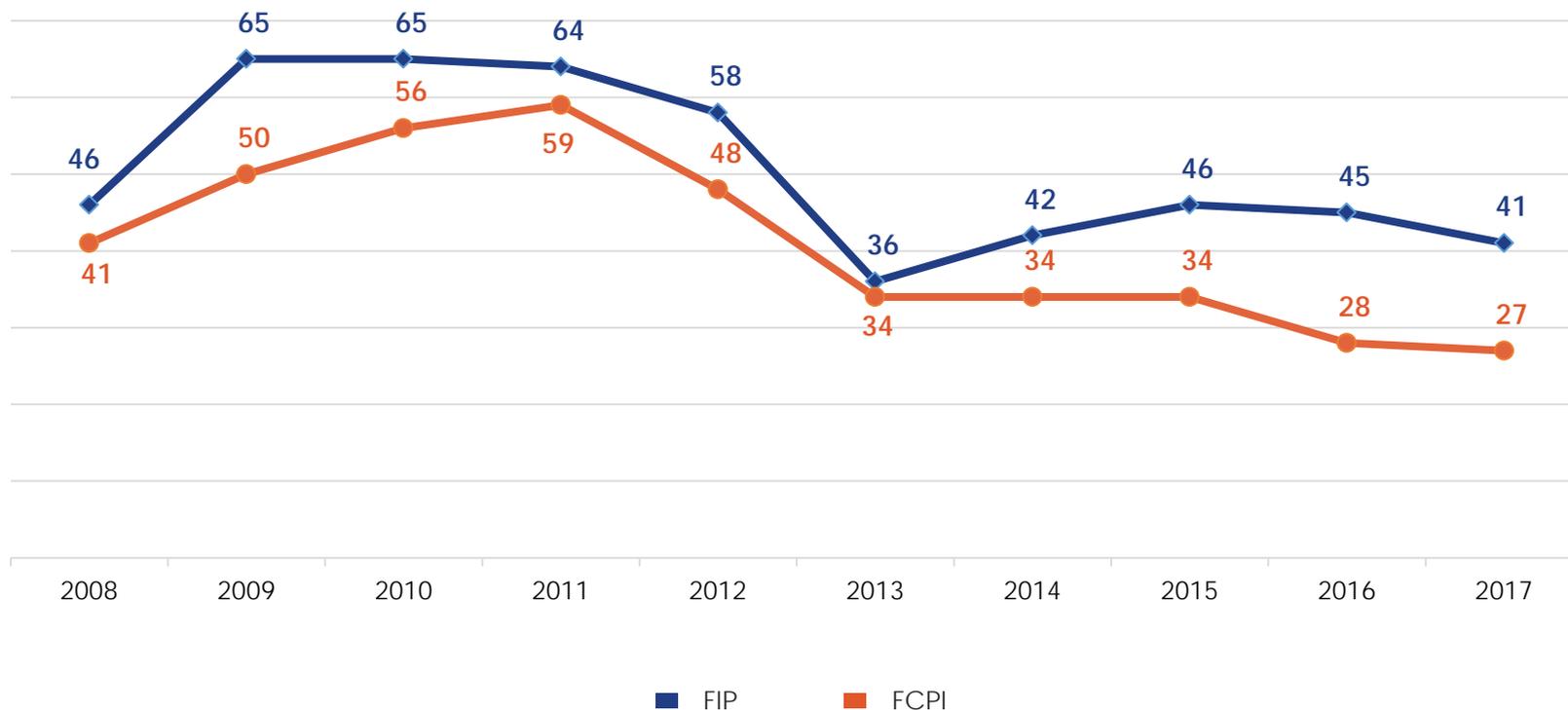
Forte hausse des levées des FCPI et repli de celles des FIP en 2017.



Tous millésimes confondus



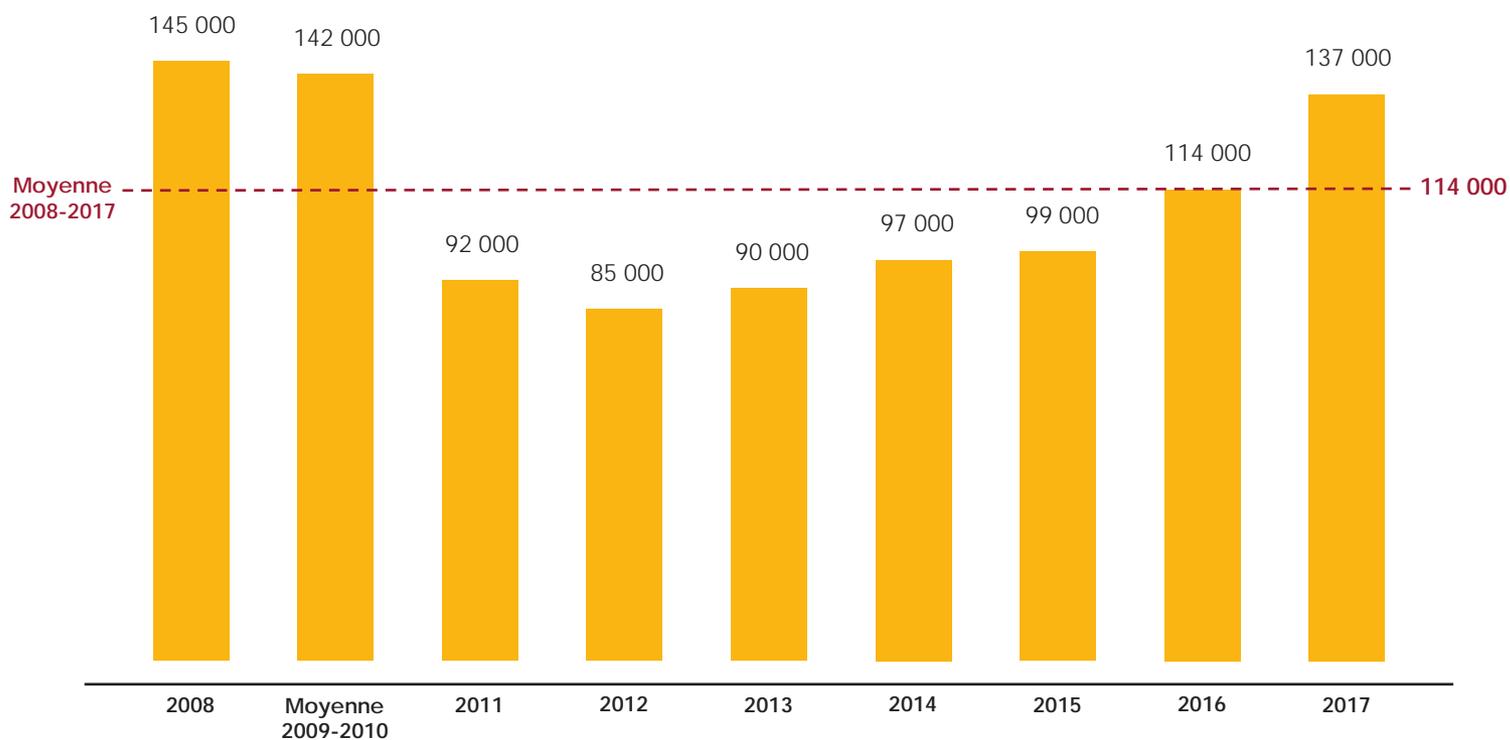
Stabilité du nombre de FCPI et baisse du nombre de FIP ayant levé.



En nombre de véhicules ayant levé par année



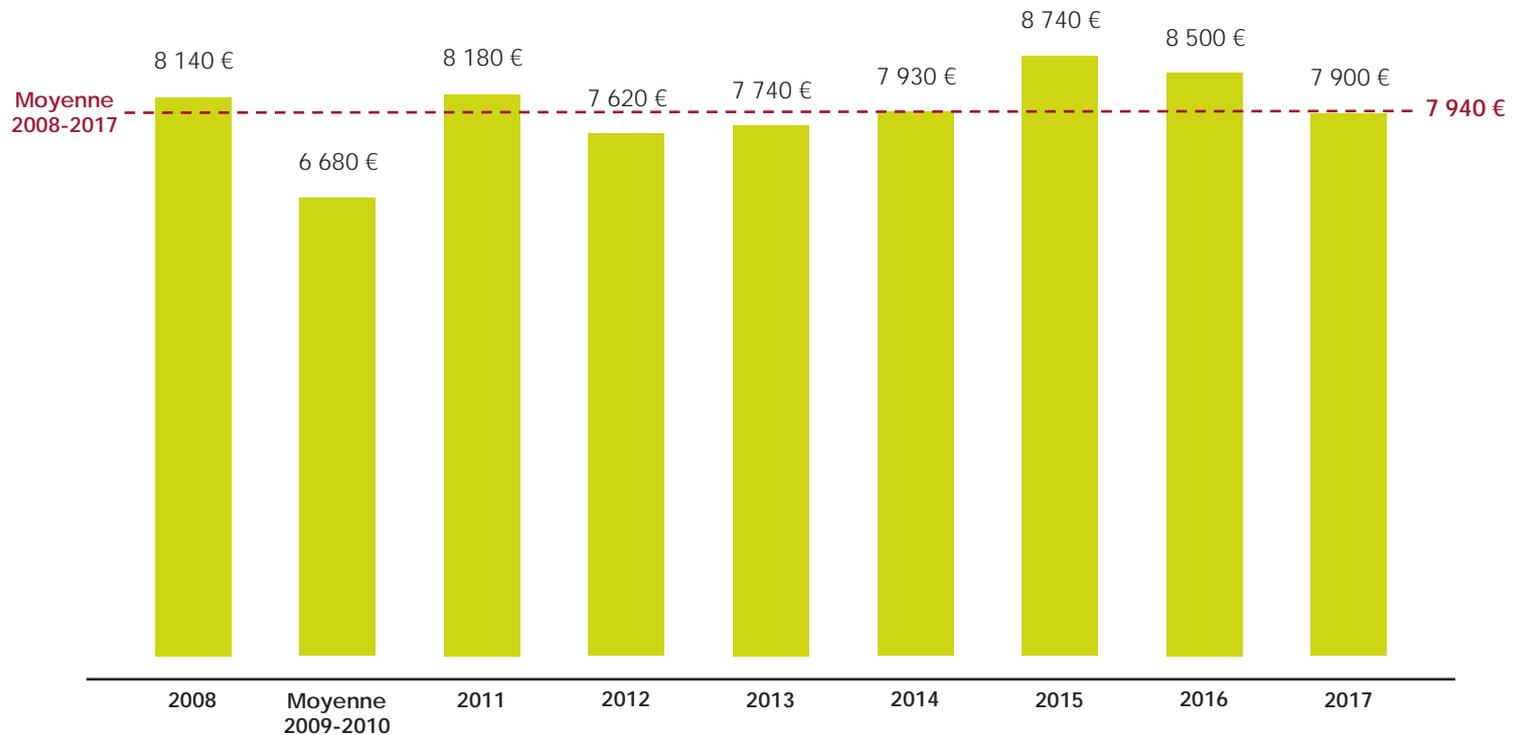
Rebond du nombre de souscripteurs, proche de ses plus hauts historiques.



En nombre de souscripteurs tous millésimes confondus



Baisse du montant moyen des souscriptions en 2017 (-7% par rapport à 2016).



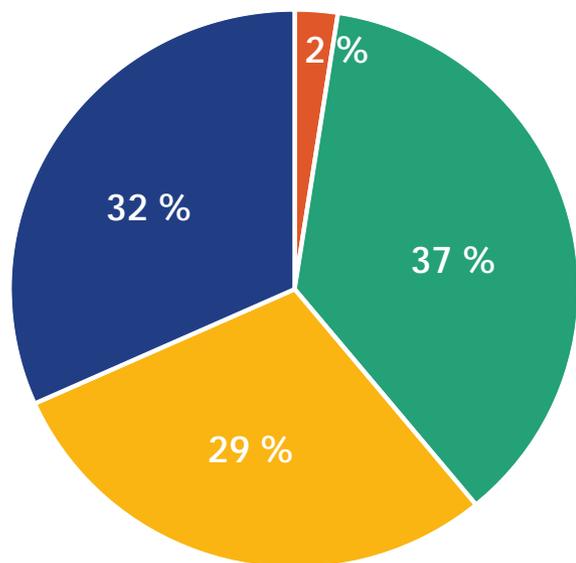
CARACTÉRISTIQUES DES LEVÉES

PAR LES FCPI ET LES FIP EN 2017



Le grande majorité des FCPI et des FIP a levé plus de 5 M€ en 2017.

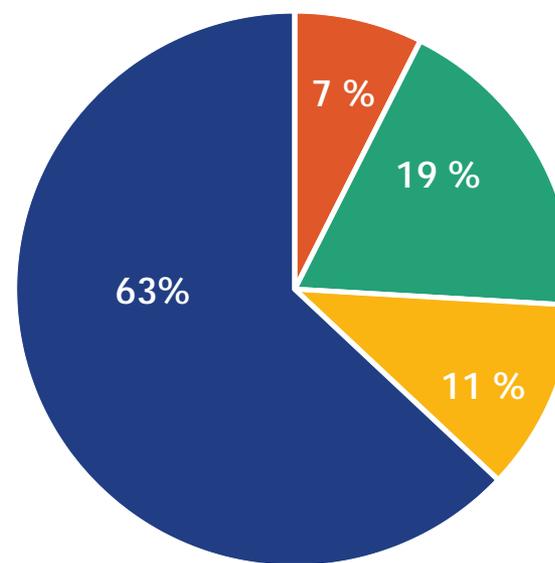
61% DES 41 FIP ONT LEVÉ PLUS DE 5M€
(64% EN 2016)



■ Inférieure à 1 M€

■ De 1 M€ à 5 M€

74% DES 27 FCPI ONT LEVÉ PLUS DE 5M€
(64% EN 2016)



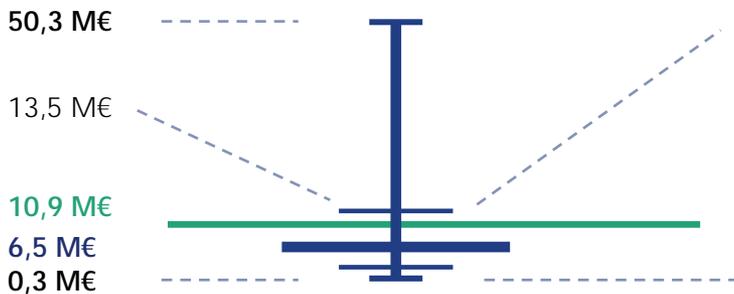
■ De 5 à 10 M€

■ Supérieure à 10 M€

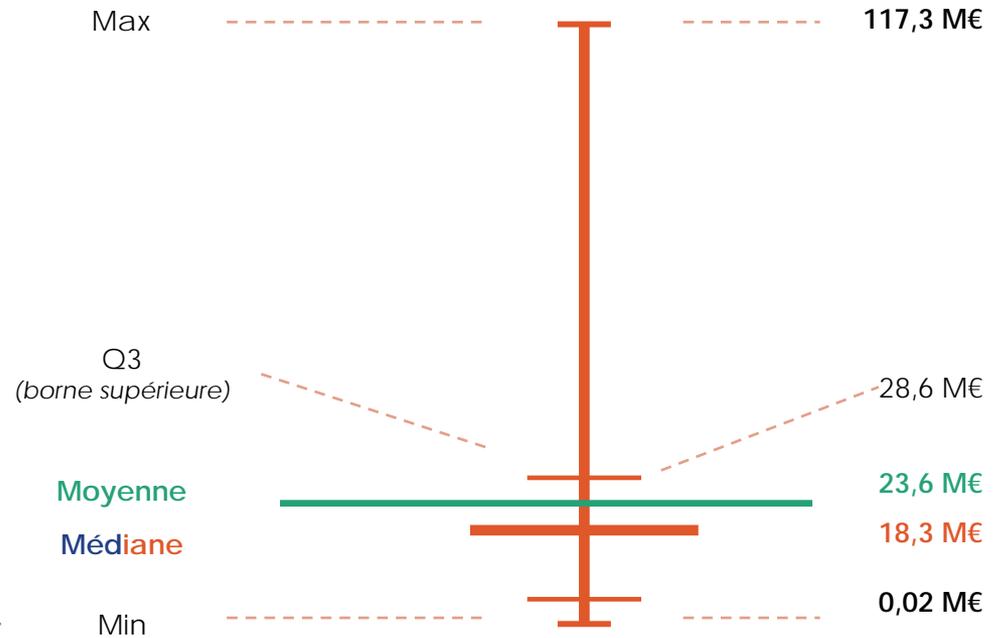


50% des FCPI ont une taille supérieure à 18,3 M€ et 50% des FIP supérieure à 6,5 M€.

PROFIL DES 41 FIP LEVÉS EN 2017 *



PROFIL DES 27 FCPI LEVÉS EN 2017 *

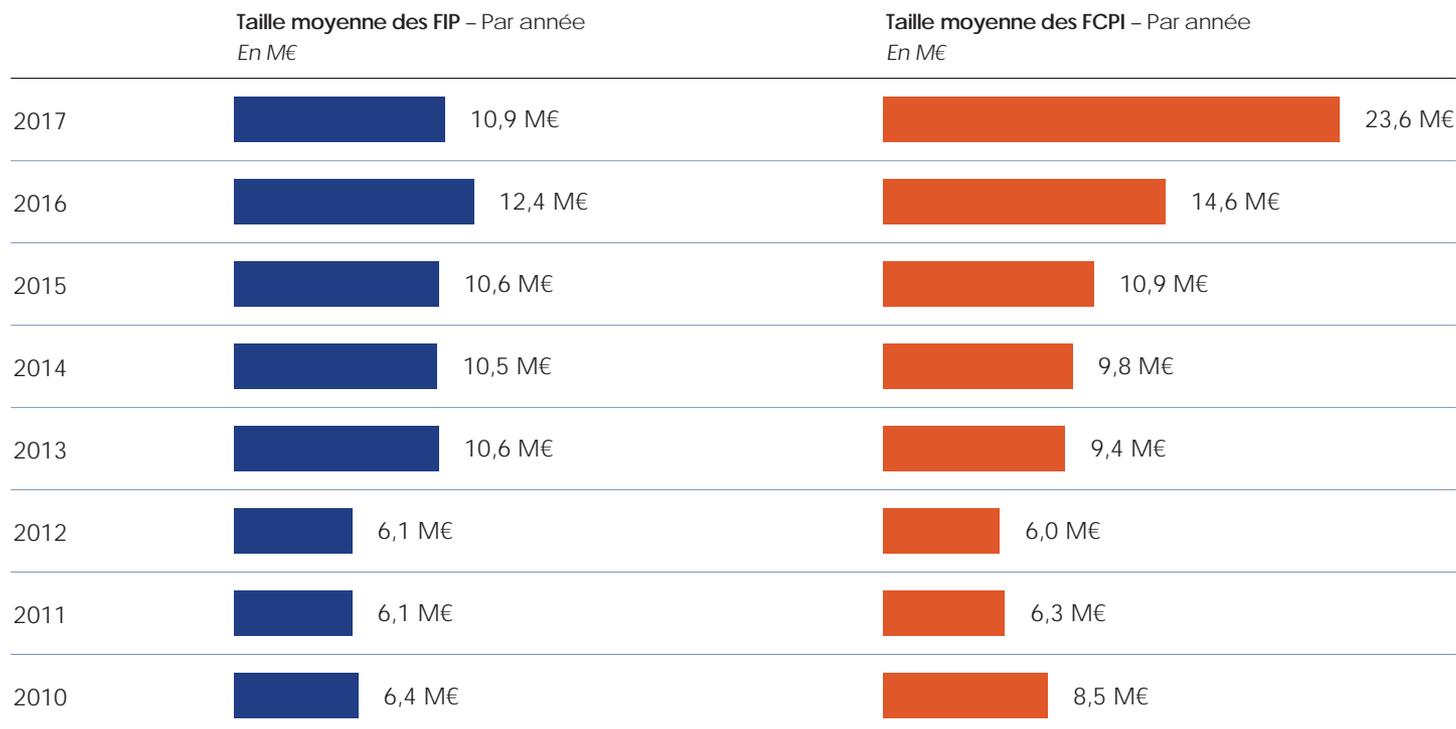


Grille de lecture : 25% des fonds de la population ont levé plus que le fonds situé en Q3

* Dans certains cas, la commercialisation devrait se poursuivre, voire débuter, en 2018, d'où parfois la faiblesse des montants levés



Forte progression de la taille moyenne des FCPI en 2017, et baisse de la taille moyenne des FIP.

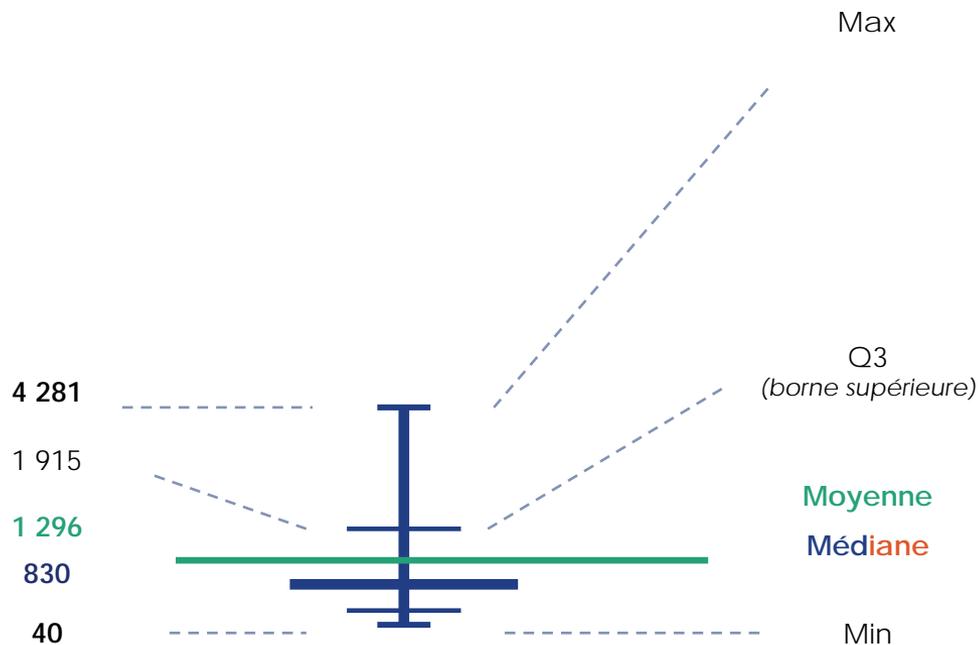


* En millions d'euros tous millésimes confondus

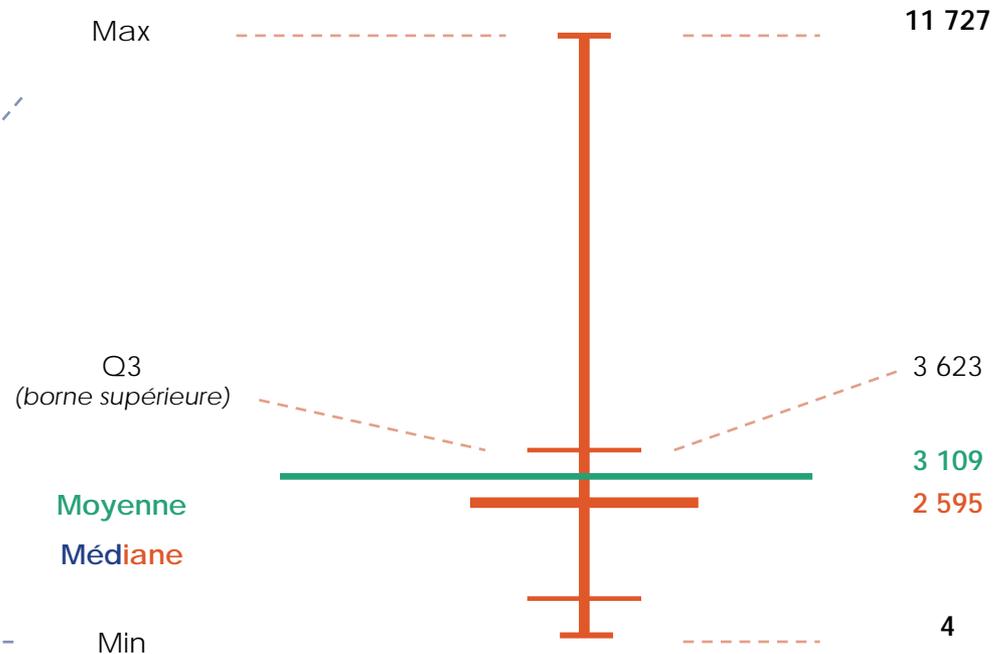


50% des FCPI comptent plus de 2 500 souscripteurs et 50% des FIP plus de 800 en 2017.

PROFIL DES 41 FIP LEVÉS EN 2017



PROFIL DES 27 FCPI LEVÉS EN 2017

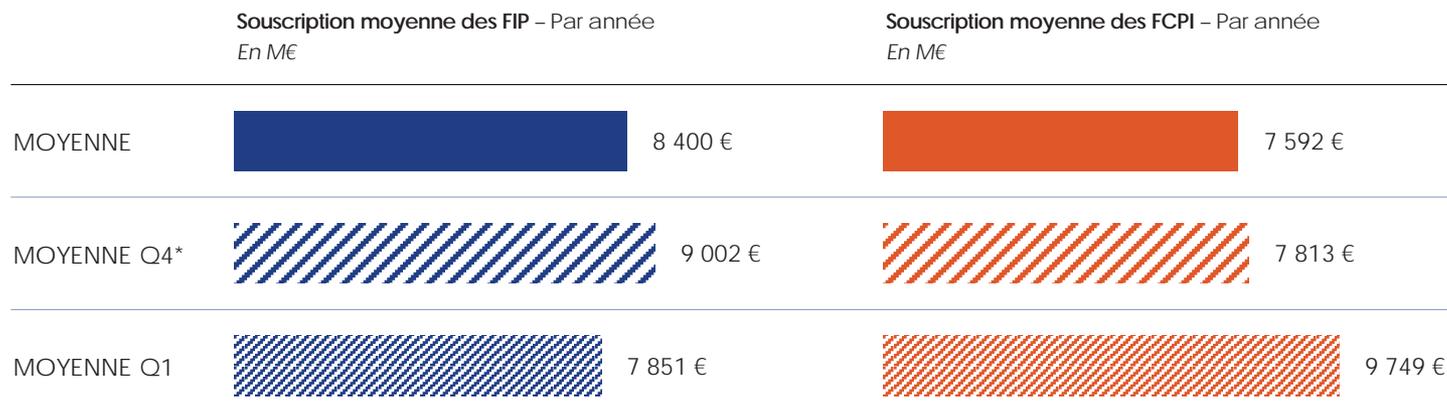


Grille de lecture : 25% des fonds de la population comptent plus de souscripteurs que le fonds situé en Q3

* Dans certains cas, la commercialisation devrait se poursuivre, voire débuter, en 2018, d'où parfois la faiblesse des montants levés



Les souscriptions moyennes des FCPI et des FIP sont respectivement de 8 400 € et 7 600 €.



Souscription moyenne des FIP : 8 400 €
(41 FIP et 53 132 souscripteurs)

Souscription moyenne des FCPI : 7 592 €
(27 FCPI et 83 932 souscripteurs)

En euros - La moyenne du Q4 correspond au montant moyen des souscriptions des 25% plus gros fonds de la population considérée

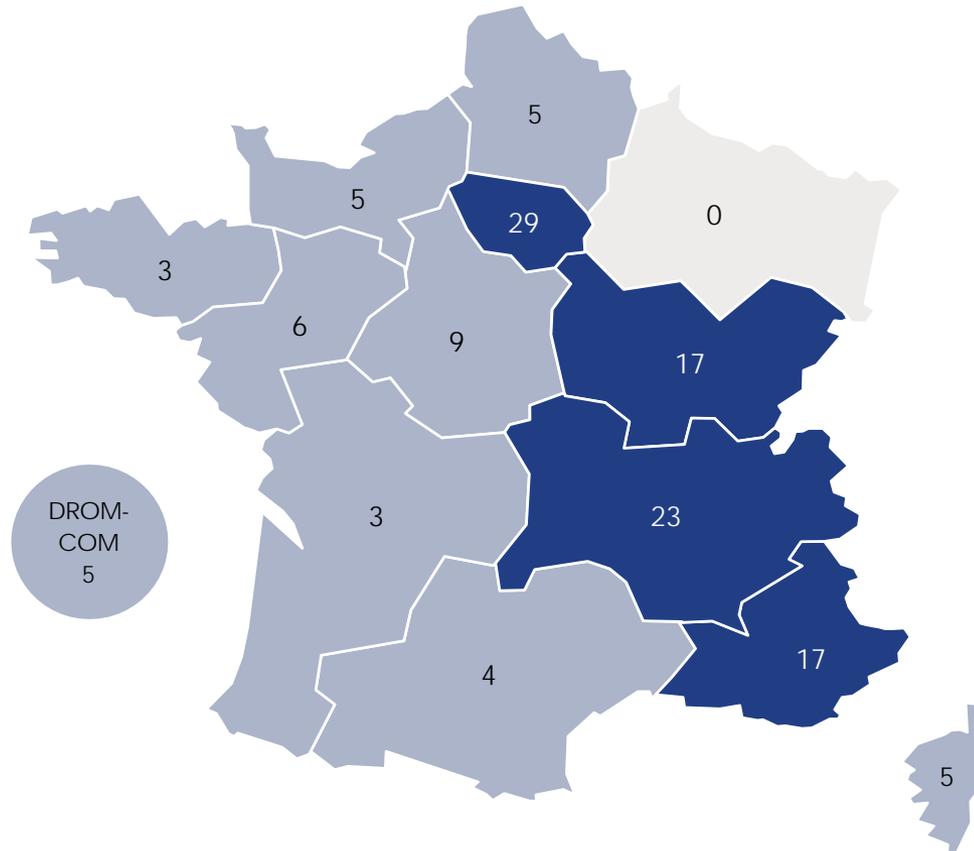
RÉGIONS ET SECTEURS

D'INVESTISSEMENT DES FCPI ET DES FIP



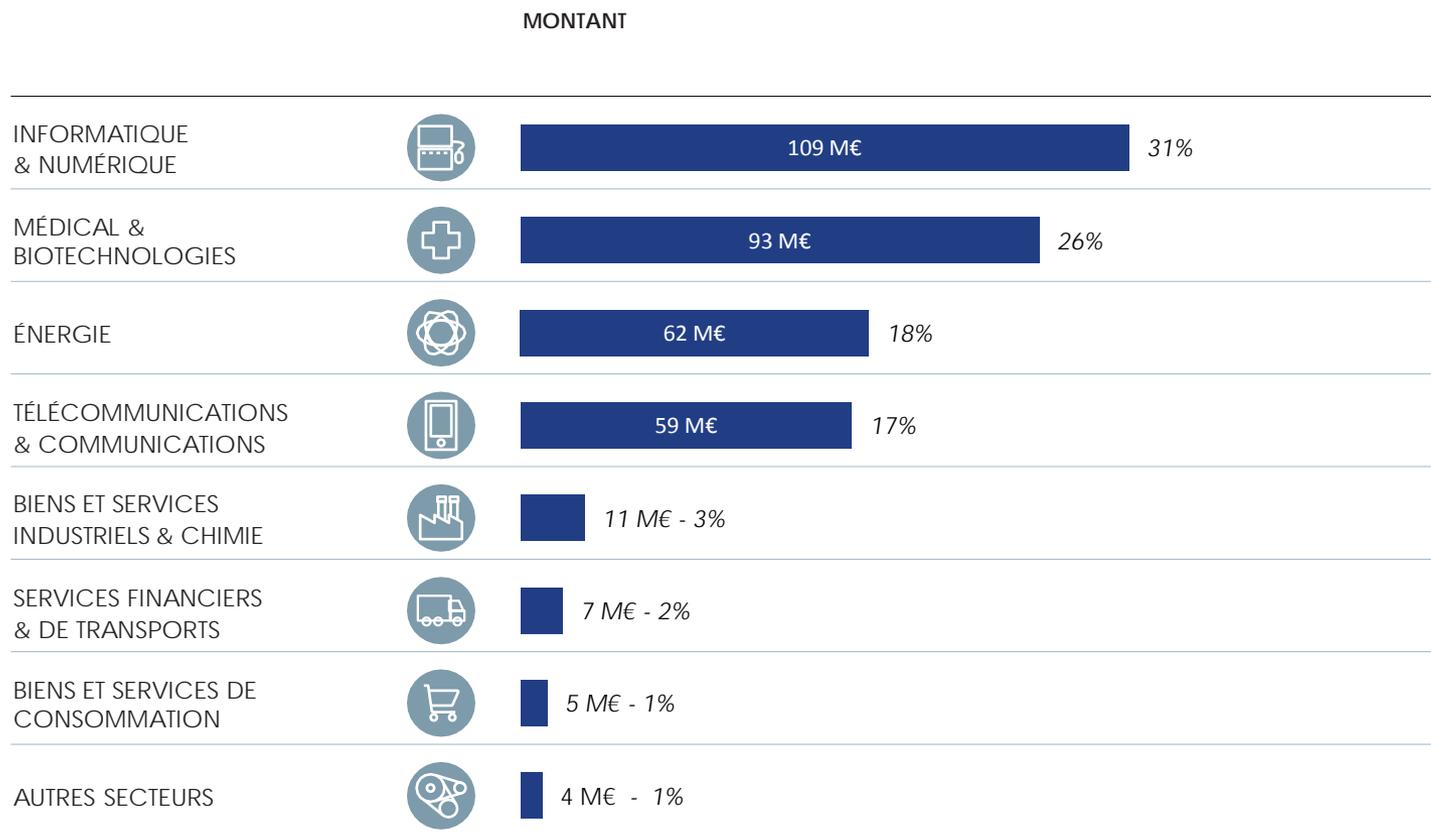
Forte concentration le long de l'axe Ile-de-France, Bourgogne-Franche Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA.

Régions cibles
des 41 FIP en 2017





Primauté des secteurs* du numérique, du médical, de l'énergie et des télécoms.



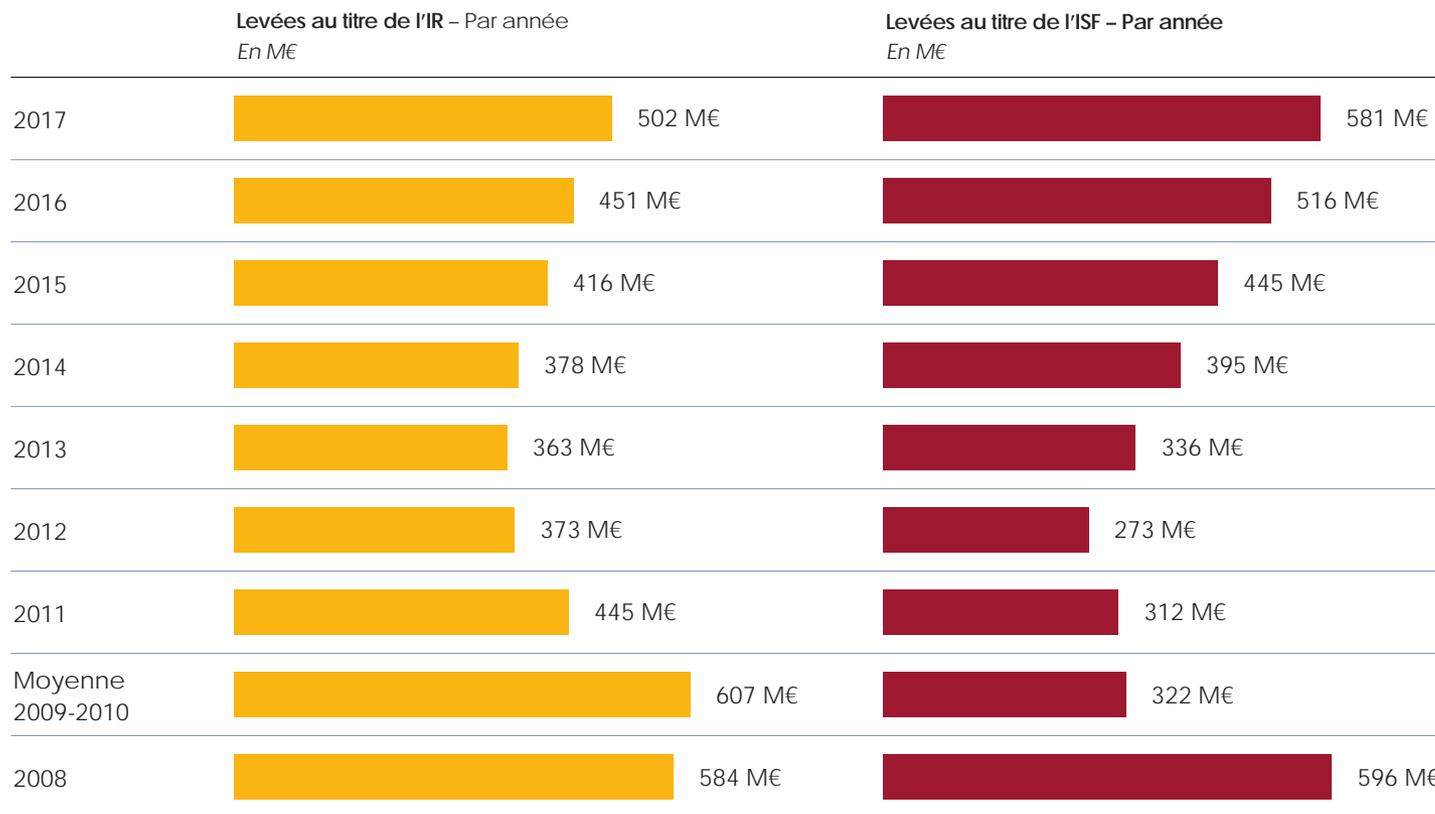
* En % du total des montants collectés au titre du quota d'investissement au capital de PME Innovantes

ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES

DES LEVÉES DE CAPITAUX AU TITRE DE LA
RÉDUCTION D'IMPÔT SUR L'IR OU SUR L'ISF



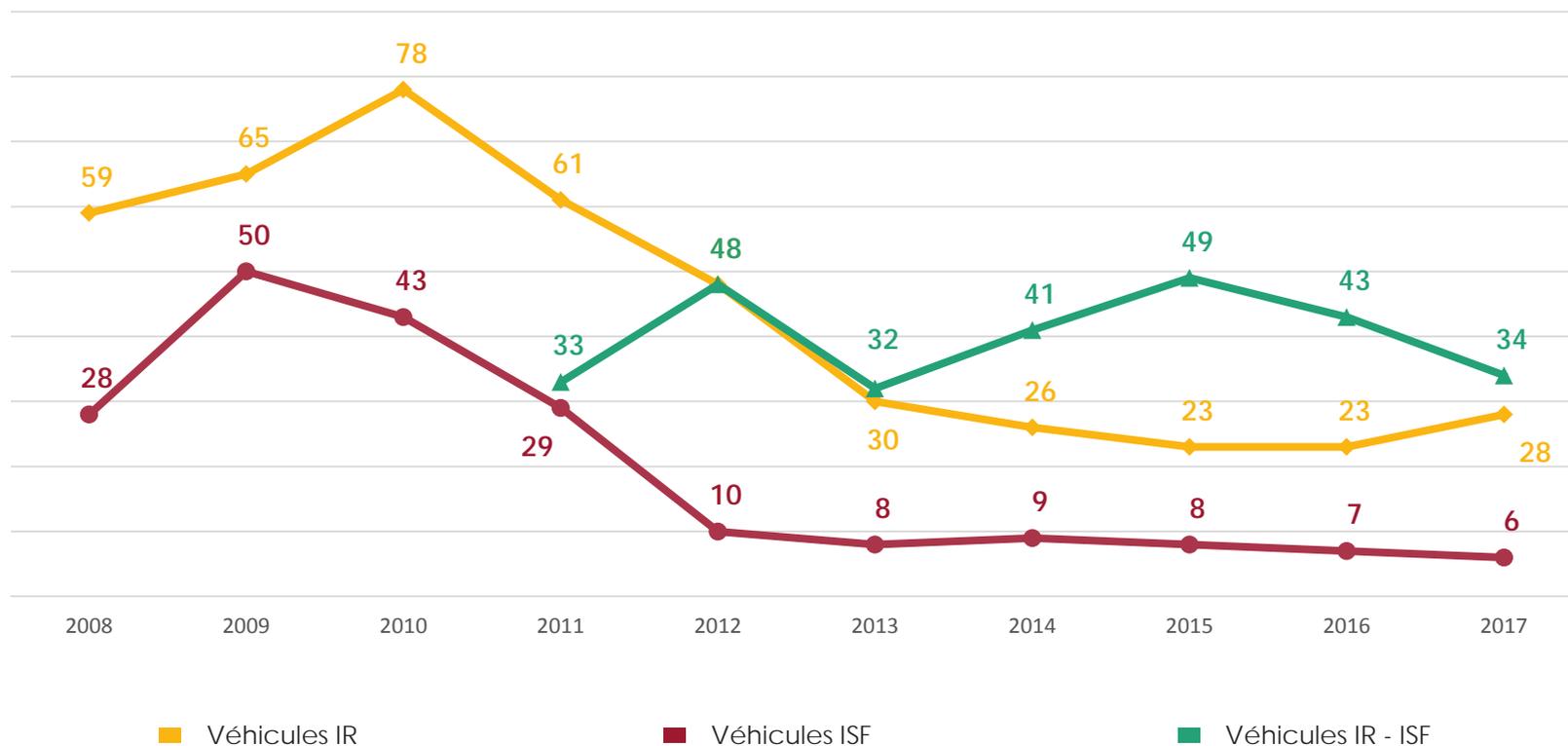
Progression des levées au titre des réductions d'impôts sur le revenu et sur la fortune.



Tous millésimes confondus



Diminution du nombre de véhicules ayant levé lié à la forte baisse du nombre de véhicules IR-ISF.



RÉPARTITION PAR TAILLE DU NOMBRE DE FONDS AYANT LEVÉ EN 2017

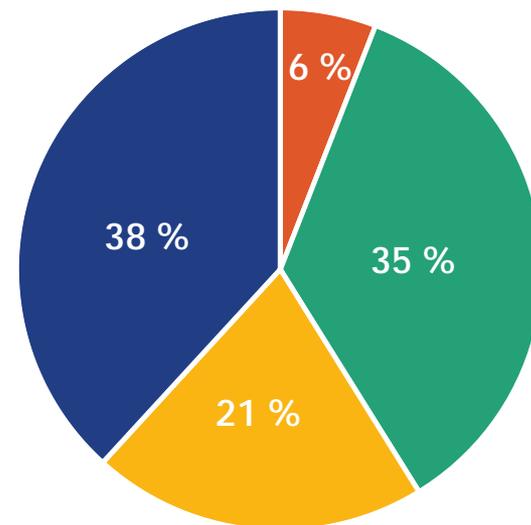
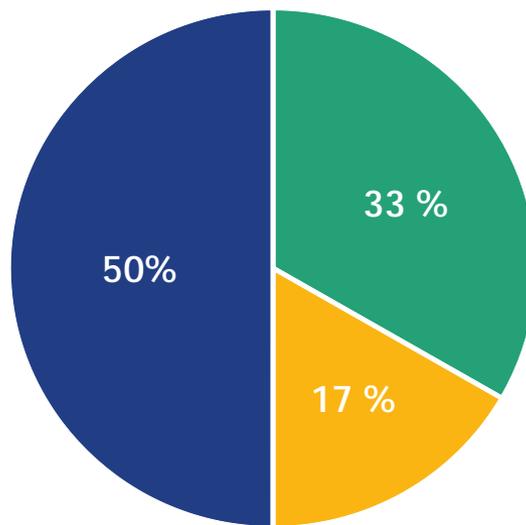
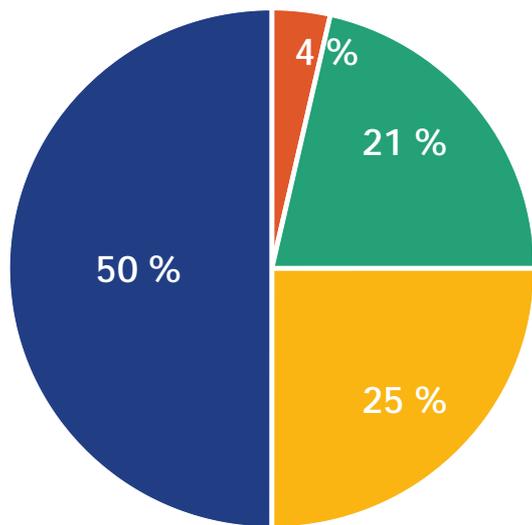
LEVÉES DE FONDS
AU TITRE DE L'IR ET L'ISF
2017



75% des 28 fonds IR
ont levé plus de 5 M€

67% des 6 fonds ISF
ont levé plus de 5 M€

59% des 34 fonds IR - ISF
ont levé plus de 5 M€



■ Inférieure à 1 M€

■ De 1 M€ à 5 M€

■ De 5 à 10 M€

■ Supérieure à 10 M€

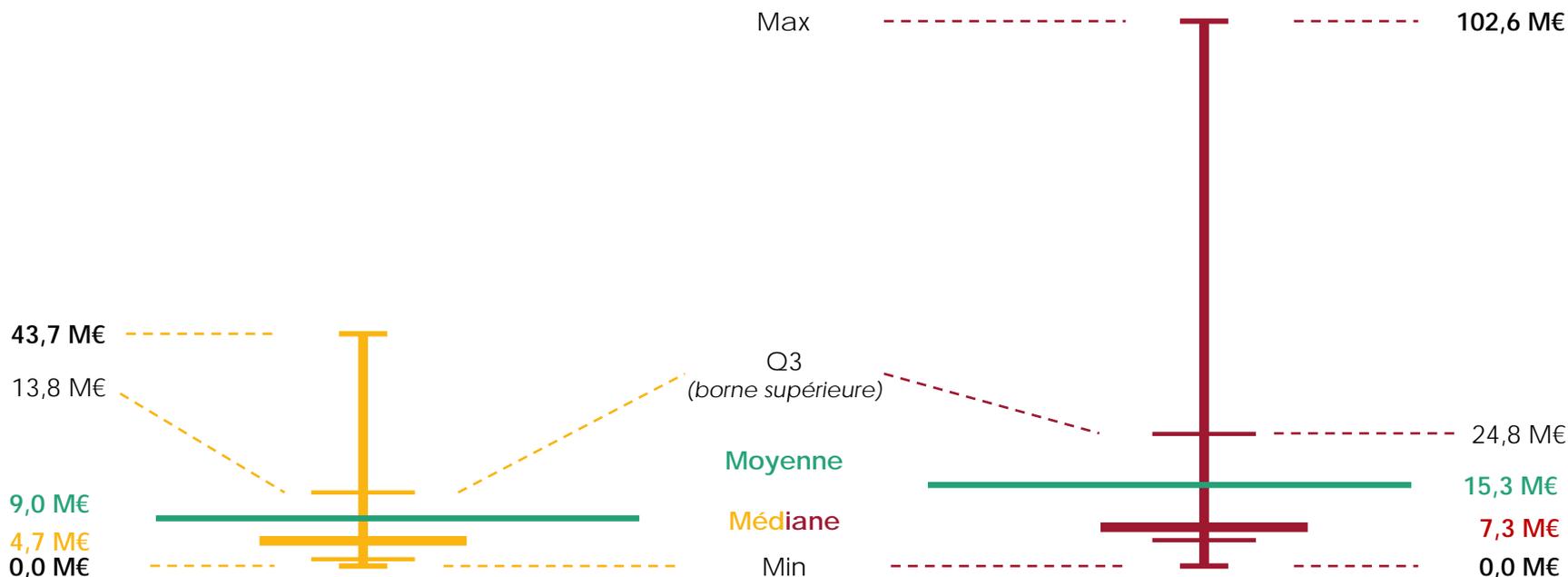


Profil de la collecte IR en 2017

28 fonds IR et 28 fonds mixtes
au titre de la réduction d'impôt IR en 2017

Profil de la collecte ISF en 2017

6 fonds ISF et 32 fonds mixtes
au titre de la réduction d'impôt ISF en 2017

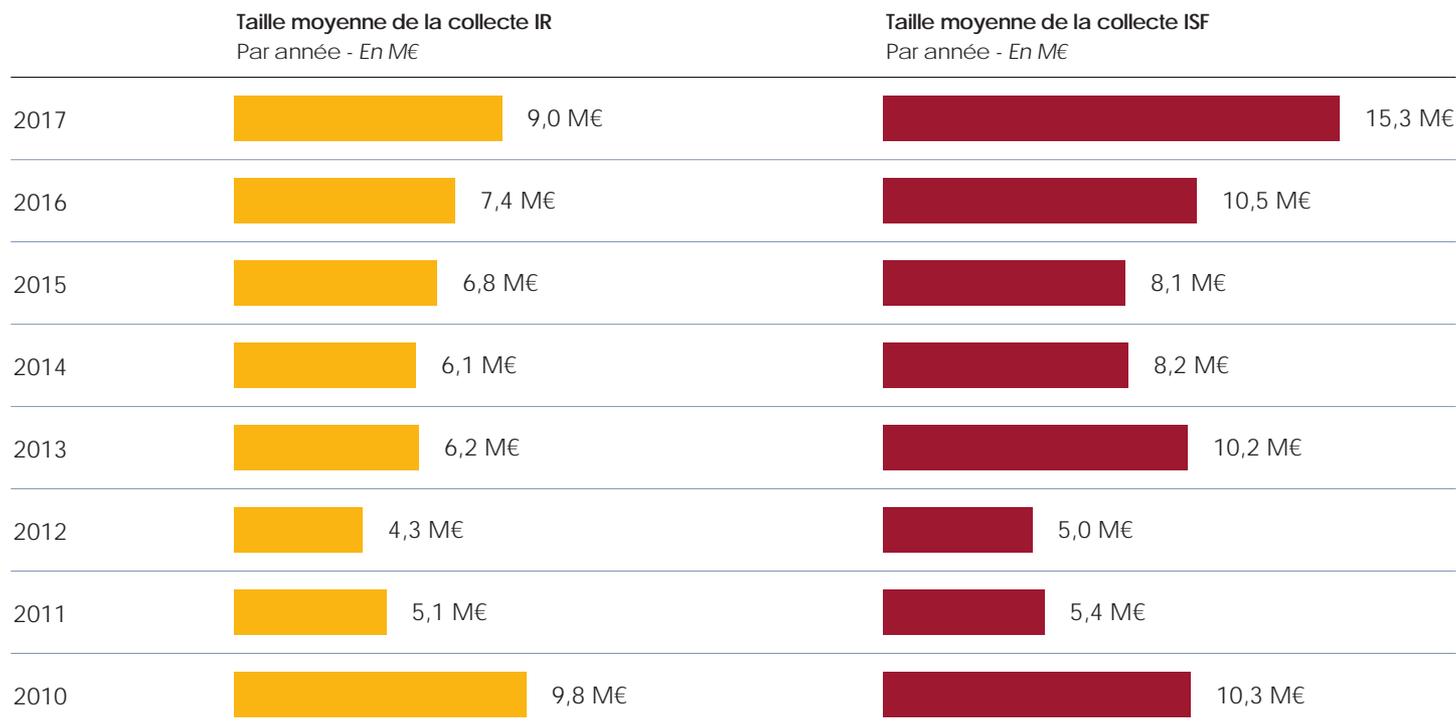


Grille de lecture : 25% des fonds de la population ont levé plus que le fonds situé en Q3

* Dans certains cas, la commercialisation devrait se poursuivre, voire débiter, en 2018, d'où parfois la faiblesse des montants levés



Forte progression de la taille moyenne des fonds* en 2017.



* En millions d'euros tous millésimes confondus

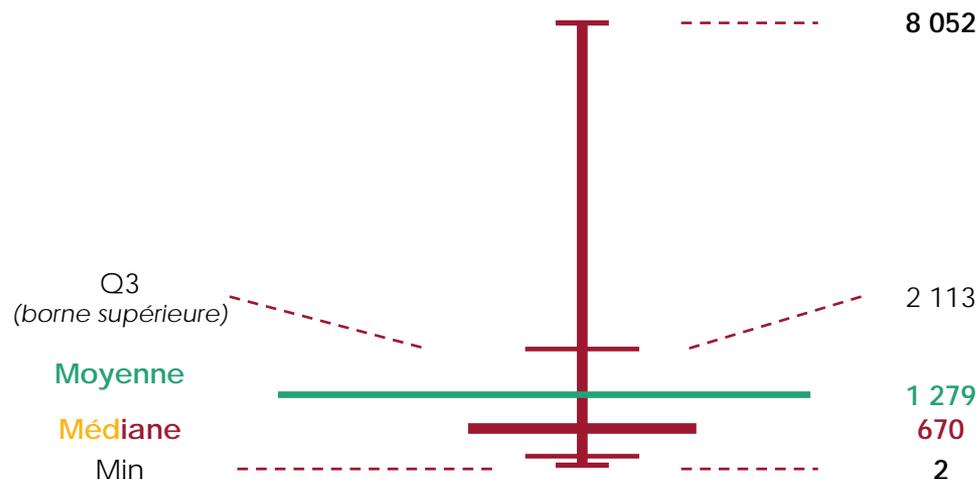
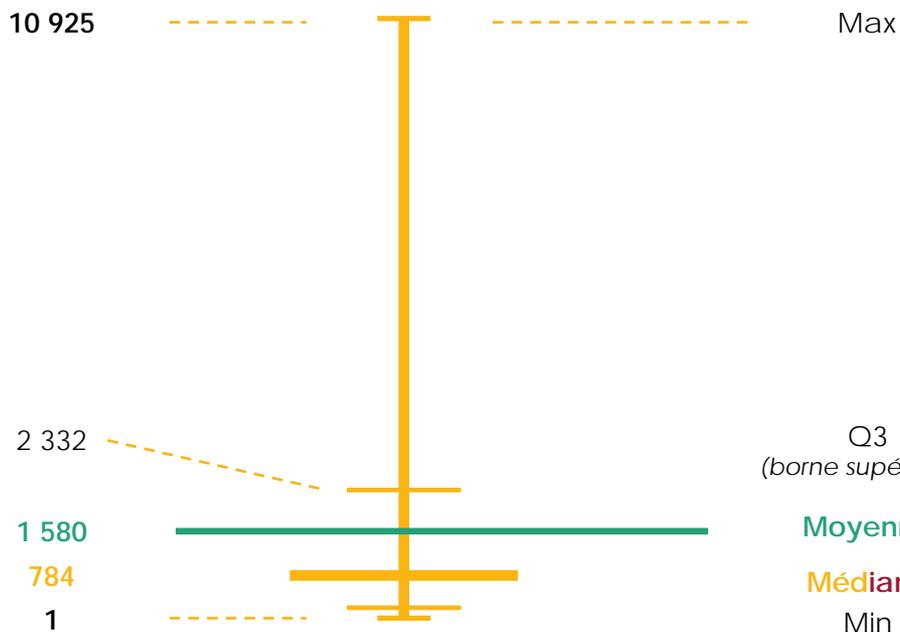


Profil de la collecte IR en 2017

28 fonds IR et 28 fonds mixtes
au titre de la réduction d'impôt IR en 2017

Profil de la collecte ISF en 2017

6 fonds ISF et 32 fonds mixtes
au titre de la réduction d'impôt ISF en 2017

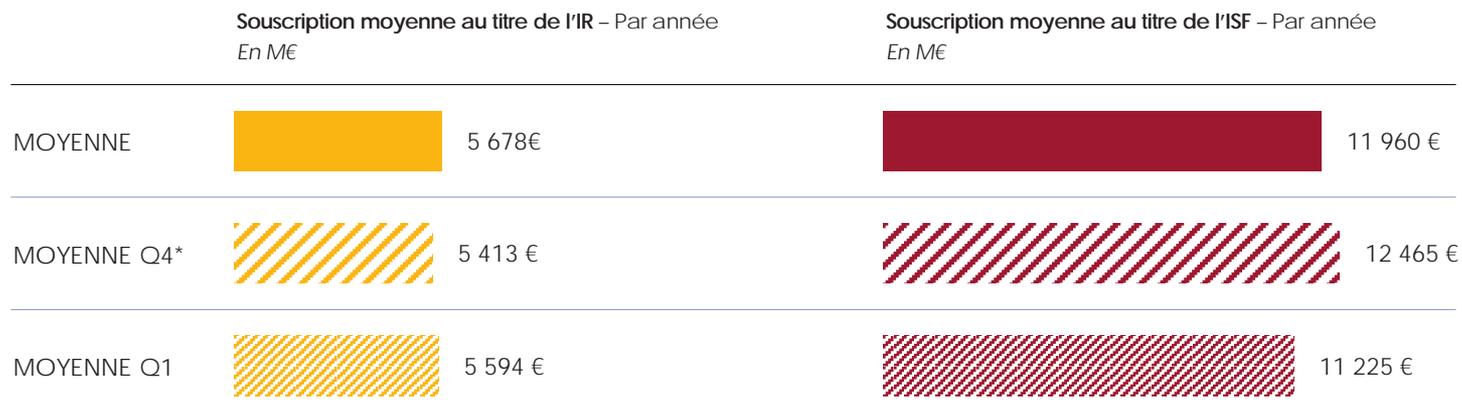


Grille de lecture : 25% des fonds de la population ont levé plus que le fonds situé en Q3

* Dans certains cas, la commercialisation devrait se poursuivre, voire débuter, en 2018, d'où parfois la faiblesse du nombre de souscripteurs



Les souscriptions moyennes au titre de l'IR et l'ISF sont respectivement de 5 700 € et 12 000 €.



Souscription moyenne au titre de l'IR : 5 678 €
(88 469 souscripteurs
pour 28 « IR » et 28 « mixtes »)

Souscription moyenne au titre de l'ISF : 11 960 €
(48 595 souscripteurs
pour 6 « ISF » et 32 « mixtes »)

En euros - La moyenne du Q4 correspond au montant moyen des souscriptions des 25% plus gros fonds de la population considérée

ANNEXES



Au titre de la collecte de l'année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de sociétés de gestion	33	39	39	39	35	34	34	34	31	31
Nombre de souscripteurs	145 000	156 000	127 000	92 000	85 000	90 000	97 000	99 000	114 000	137 000
Montant moyen des souscriptions	8 140 €	6 180 €	7 000 €	8 180 €	7 620 €	7 740 €	7 930 €	8 740 €	8 500 €	7 905 €
Montants totaux collectés (<i>tous millésimes</i>)	1 180 M€	963 M€	894 M€	757 M€	646 M€	699 M€	773 M€	861 M€	967 M€	1 084 M€
- FIP	588 M€	460 M€	418 M€	388 M€	356 M€	381 M€	439 M€	490 M€	557 M€	446 M€
- FCPI	592 M€	502 M€	476 M€	369 M€	290 M€	318 M€	334 M€	371 M€	410 M€	637 M€
Nombre de véhicules ayant levé	87	115	121	123	106	70	76	80	73	68
- FIP	46	65	65	64	58	36	42	46	45	41
- FCPI	41	50	56	59	48	34	34	34	28	27
Montants totaux collectés (<i>tous millésimes</i>)	1 180 M€	963 M€	894 M€	757 M€	646 M€	699 M€	773 M€	861 M€	967 M€	1 084 M€
- IR	584 M€	608 M€	605 M€	445 M€	373 M€	363 M€	378 M€	416 M€	451 M€	502 M€
- ISF	596 M€	355 M€	289 M€	312 M€	273 M€	336 M€	395 M€	445 M€	516 M€	581 M€
Nombre de véhicules ayant levé	87	115	122	123	106	70	76	80	73	68
- IR	59	65	78	61	48	30	26	23	23	28
- ISF	28	50	44	29	10	8	9	8	7	6
- IR-ISF	-	-	-	33	48	32	41	49	43	34



Distribution des fonds ayant levé	2016	2017	2016	2017
par montants collectés	FCPI		FIP	
# Montant médian	9,0 M€	18,3 M€	7,8 M€	6,5 M€
# Montant moyen	14,6 M€	23,6 M€	12,4 M€	10,9 M€
par nombre de souscripteurs				
- Nombre médian	1 261	2 595	961	830
- Nombre moyen	1 701	3 109	1 469	1 296
Distribution des fonds ayant levé	2016	2017	2016	2017
par montants collectés	IR		ISF	
# Montant médian	3,8 M€	4,7 M€	3,9 M€	7,3 M€
# Montant moyen	7,4 M€	9,0 M€	8,1 M€	15,3 M€
par nombre de souscripteurs				
- Nombre médian	533	784	513	670
- Nombre moyen	1 134	1 580	910	1 279



TEXTES LÉGISLATIFS	EVOLUTIONS APPORTÉES À LA LÉGISLATION APPLICABLE AUX FCPI-FIP
Loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008	Instaure une obligation de non-remboursement des apports dans un délai de 5 ans sous peine de remise en cause de l'avantage (mesure anti-abus) et prévoit que cette on ne s'applique pas aux entreprises solidaires.
Loi n°2007 -1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en conformité du dispositif avec les règles communautaires relatives au capital-investissement fixées par les lignes directrices 2006/C/194/02 concernant les aides d'Etat visant à promouvoir les investissements en capital-investissement dans les PME ✓ Relèvement du plafond de l'avantage fiscal de 10 000 € à 20 000 € pour les investissements en capital intermédiés via des fonds fiscaux.
Article 15 de la loi n°2009-122 du 4 février 2009 de finances rectificative pour 2009	Modification des références aux conditions d'encadrement communautaire du dispositif ISF-PME en relevant le plafond de versement autorisé de 1,5 M€ à 2,5 M€ pour 2009 et 2010 ainsi que le plafond de versement soumis au règlement de minimis de 200 000 € à 500 000 €.
Article 20 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010	Réduction des délais dans lesquels les fonds d'investissement ISF doivent atteindre les quotas d'investissements qui subordonnent le bénéfice de la réduction d'impôt pour les porteurs de parts.
Articles 38 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 et 42 de la première loi de finances rectificative pour 2011	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recentrage du dispositif sur les secteurs d'activité et les entreprises présentant un réel besoin de financement et exposant à un risque en capital sur les sommes investies. ✓ Diminution des taux de réduction d'ISF et des plafonds d'avantage fiscal ✓ Réduction du plafond de l'avantage fiscal de 50 000 € à 45 000 € pour les souscriptions directes ou via une holding, et à l'intérieur de ce dernier montant, réduction de 20 000 € à 18 000 € de l'avantage procuré par les souscriptions effectuées via des FIP et FCPI. ✓ Mise en place du taux de frais annule moyen et d'une obligation d'information périodique sur les frais et commissions ✓ Introduction de nouvelles clauses anti-abus.
Articles 26 et 27 de la quatrième loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative 2011	Passage de 3 à 4 régions limitrophes pour les FIP
Article 76 de la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013	Reconduction du dispositif FCPI FIP ISF PME jusqu'en 2016
Article 18 de la loi n° 2013-1279 du 29 décembre 2013 de finances rectificative pour 2013	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Allongement du délai de souscription de de 8 à 14 mois et du délai d'atteinte du quota de 24 à 30 mois des FIP et des FCPI au capital de PME. ✓ Augmentation de 60 % à 70 % le quota minimum d'investissement que les FIP et les FCPI doivent s'engager à atteindre sous la forme de titres de sociétés respectant certaines conditions d'éligibilité à la réduction d'ISF-PME. ✓ Fixation de seuils limitant la taille minimum des fonds fiscaux (Articles D. 214-64-1.et D. 214-79-1. du code monétaire et financier)
Article 24 de la loi n°2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en conformité du dispositif ISF PME avec la nouvelle réglementation européenne sur les aides d'état modifiant le périmètre des entreprises éligibles et le champ des opérations réalisables pour les FCPI et FIP ✓ Plafonnement des frais et commissions de gestion des produits ISF PME (Article D 214-80-10 du code monétaire et financier)
Article 131 de la loi de programmation relatif à l'égalité réelle outre-mer	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Extension du périmètre des souscripteurs de FIP Ultra marins aux contribuables domiciliés en France ✓ Diminution de la réduction de l'impôt sur le revenu à 38% (au lieu de 42%) pour les souscriptions dans les FIP Ultra-Marins
Articles 31,74 et 75 de loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suppression de l'ISF PME ✓ Augmentation du taux ouvrant droit à réduction de l'impôt sur les revenus (IR) de 18% à 25% pour les versements effectués jusqu'au 31 décembre 2018 sous réserve de l'accord de la commission européenne à la conformité du régime IR PME avec les règles européennes des aides d'Etat ✓ Application par transparence du taux de l'avantage fiscal à proportion du quota d'investissement ✓ Instauration du plafonnement des frais pour les fonds IR PME



123 INVESTMENT MANAGERS	IDINVEST PARTNERS	SIGMA GESTION
A PLUS FINANCE	INOCAP	SIPAREX PROXIMITE INNOVATION
ACG MANAGEMENT	INTER INVEST CAPITAL	STARQUEST CAPITAL
ALLIANCE ENTREPRENDRE	ISATIS CAPITAL	SWEN CAPITAL PARTNERS
ALTO INVEST	IXO PRIVATE EQUITY	TRUFFLE CAPITAL
AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS	M CAPITAL PARTNERS	TURENNE CAPITAL PARTENAIRES
APICAP	NESTADIO CAPITAL	VATEL CAPITAL
ARDIAN France	NEXTSTAGE AM	
CALAO FINANCE	ODYSSEE VENTURE	
ENTREPRENEUR VENTURE GESTION	OMNES CAPITAL	
EQUITIS GESTION	PHITRUST IMPACT INVESTORS	
EXTEND ASSET MANAGEMENT	SEVENTURE PARTNERS	

L'AFG et France Invest remercient l'ensemble de leurs membres qui prennent régulièrement le temps de répondre à leurs enquêtes et participent de ce fait activement à la promotion du capital-investissement français

À propos de France Invest

France Invest est un organisme professionnel indépendant qui fédère plus de 300 sociétés de capital-investissement en France, spécialisées dans l'innovation, le développement, la transmission et le retournement d'entreprises. France Invest regroupe également près de 175 membres associés (cabinets de conseil et d'audit, avocats, banques d'affaires et de financement,...), représentant tous les métiers qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

Promouvoir la place et le rôle du capital-investissement, participer activement à son développement en fédérant l'ensemble de la profession et établir les meilleures pratiques, méthodes et outils pour un exercice professionnel et responsable du métier d'actionnaire figurent parmi les priorités de France Invest. Plus d'informations : www.franceinvest.eu

À propos de l'AFG

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente les professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée sous mandat ou collective. Ses membres sont les sociétés de gestion de portefeuille, entrepreneuriales ou filiales de groupes financiers. La profession, représentée par environ 630 sociétés, gère près de 4 000 milliards d'euros dont près de 2 350 milliards d'euros sous forme de gestion financière de fonds collectifs.

La gestion contribue de manière essentielle au financement de l'économie réelle, notamment en apportant des capitaux aux entreprises françaises et en finançant les PME via le capital-investissement et les fonds Small et Midcaps. Plus d'informations : www.afg.asso.fr

Contacts France Invest :

Paul PERPERE - Directeur Général | p.perpere@franceinvest.eu

France VASSAUX - Secrétaire Générale | f.vassaux@franceinvest.eu

Nadia KOUASSI COULIBALY - Directrice des études économiques et statistiques | n.kouassi@franceinvest.eu

Aurore SOKPOH - Économiste / statisticienne junior | a.sokpoh@franceinvest.eu

Contacts AFG :

Dominique de PRENEUF - Directeur général | d.depreneuf@afg.asso.fr

Thomas VALLI - Directeur des études économiques | t.valli@afg.asso.fr